

Maroc

Mohamed Handaine

Au niveau constitutionnel

L'instauration d'États modernes en Afrique du Nord est fondé sur l'idée de l'unitarisme : un État fort nécessite un pouvoir centralisé, une seule religion, une seule langue ...et de là vient la marginalisation systématique de tous les aspects de l'*amazighité* dans toute l'Afrique du Nord. L'arabe est devenue la seule langue officielle et la langue de l'enseignement et de la vie de l'administration.

La Constitution marocaine ne reconnaît jusqu'à présent que l'identité arabo-musulmane, et l'identité *amazigh* qui constitue le socle profond de cette identité ne figure pas dans cette constitution. Le Maroc selon le législateur est tout simplement un pays arabe. Cela se traduit dans les autres aspects de l'État marocain comme la justice, l'éducation, ou l'administration. Ainsi, la loi peut interdire à un citoyen *amazighophone* de parler sa langue, et de l'obliger à parler la langue arabe qui est la seule langue officielle suivant la constitution.

Cette situation présente selon un rapport du *Congres Mondial Amazigh* un aspect de discrimination. Cela est confirmé dans la Constitution actuellement en vigueur qui énonce dans son préambule que « *le royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb Arabe* ». La civilisation, l'histoire, la langue plurimillénaires des *Amazighs* et la réalité de ce peuple autochtone sont ainsi clairement ignorés par la loi suprême du pays.

En conséquence, légalement, les *Amazighs* du Maroc ne peuvent prétendre à aucun droit dans la mesure où la loi fondamentale ne reconnaît pas leur existence. D'ailleurs, les membres du gouvernement interpellés par les organisations de la société civile au sujet des droits des *Amazighs*, ont souvent recours à cet argument.

Le Mouvement culturel amazigh conscient de l'importance de la protection constitutionnelle de l'identité *amazighe*, focalise donc leur combat sur la reconnaissance de l'identité *amazighe* et l'officialisation de la langue *amazighe* dans la Constitution.

Au niveau des droits civils et politiques des *Amazighs*

Les *Amazighes* n'ont pas le droit de créer des organisations politiques défendant leurs droits politiques, culturels et économiques comme c'est le cas des partis politiques qui défendent clairement le panarabisme et le nationalisme arabe. En 2006, les militants *amazighs* ont créé un parti politique qui porte le nom de *Parti Démocratique Amazigh Marocain* (PDAM) et un comité national pour la création d'un autre parti, le *Parti Fédéral Démocratique* (PFD). Ce dernier a été interdit d'organiser son premier congrès à Marrakech. Ses militants sont souvent interpellés, et son secrétaire général a été victime d'un attentat le 28 septembre 2006, qui a failli lui coûter la vie. La plainte qu'il a déposée auprès du Procureur de Rabat est restée sans suite.

Le nouveau gouvernement a entamé son mandat par une poursuite judiciaire contre le *Parti Amazigh Démocratique Marocain* (PDAM) en vue de le dissoudre. La première audience a eu lieu le 15 novembre 2007 sans convoquer le PDAM et la seconde le 13 décembre 2007 en présence du PDAM.

Plusieurs interpellations visant les militants *amazighs* ont été enregistré en 2007. Abdallah Azenzar membre du bureau de l'organisation de Tamaynut section Ait Meloul sud marocain a été interpellé pour port du drapeau amazigh durant le festival de la Tolérance le 04-11-2006¹. Abdelaziz Elwazani, président de l'association Ouzgan pour le développement (région du Souss) et membre de la *Ligue Amazighe pour les Droits Humains*, est poursuivi en justice par l'État marocain sous prétexte d'avoir tenu des propos ayant porté atteinte aux valeurs sacrées du royaume lors d'une conférence sur les droits relatifs à la terre, tenue à Bouyzakarn en

février 2007. En réalité, les propos de M. Elwazani qui ont été prononcés en *tamazight*, ont été falsifiés dans leur traduction en arabe, afin de pouvoir l'accuser et de tenter ainsi de le réduire au silence. La procédure judiciaire est en cours.

Au niveau de l'égalité des chances.

L'égalité des chances entre les citoyens marocains sont garantis théoriquement, mais pratiquement seules quelques familles de l'entourage du pouvoir qui ont la possibilité d'accéder aux grands postes de responsabilité, et profitent de leurs pouvoirs pour écarter les marocains qui se déclarent *amazigh*. Les concours d'accès aux postes ont perdu leurs crédibilités et les étudiants des régions amazighophones. (par exemple la région du Sous) n'ont pas les mêmes égalités de chances avec leurs camarades des autres régions. La majorité des ministres du nouveau gouvernement sont issus de familles *makhzanienne* et de la région du nord. La nomination des hauts fonctionnaires se fait en écartant les *amazighs* du *Mouvement culturel amazigh*.

C'est la raison pour laquelle le *Mouvement culturel amazigh* revendique l'instauration d'un système fédéral pour garantir le partage du pouvoir et des ressources et des valeurs. Pour les *Amazigh*, seul l'autonomie des régions pourra garantir la démocratie et les égalités des chances

Au niveau de l'information et de l'éducation

La situation n'a pas changé durant l'année 2007, le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de créer une chaîne *amazighe*, en prétextant l'insuffisance du budget, bien qu'il ne manquait pas d'argent pour la création de 6 chaînes de langue arabe et française. Les grands médias publics ne s'adressent aux marocains quasiment qu'en langue arabe. Le système audio-visuel d'information et de divertissement est donc totalement déconnecté de la réalité marocaine. Depuis quelques années, les chaînes de télévision RTM et 2M diffusent

quotidiennement trois émissions de 10 minutes d'informations en langue *amazighe*, alors que leur cahier de charges prévoit de consacrer 30% du temps d'antenne à la langue et à la culture *amazigh*.

Alors que les 2/3 des marocains sont des *Amazighs*, la télévision consacre 18 heures par jour (soit 75%) aux programmes en arabe, 5 heures et demie (soit 23%) en français et 0,5 heure en *amazigh* (soit 2%).

La langue *amazighe* connaît également des discriminations au sein de la radio nationale où des restrictions lui sont imposées notamment dans les reportages et la réduction des horaires d'émission. Les journalistes *amazighophones* de la radio et télévision publiques (RTM) ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail que leurs collègues (inexistence d'un département *amazigh*, moyens de travail beaucoup plus réduits). De même, au sein de l'Institut Supérieur de Journalisme, il n'existe pas de structure spécialisée en *tamazight*, ce qui handicape les étudiants qui optent pour la filière *amazighophone*.

Concernant l'enseignement de la langue *amazighe*, malgré la volonté exprimé au niveau du discours, cet enseignement reste encore fragile et précaire, et dépend de la volonté des responsables des académies régionales.

Vers un Maroc des droits

Le mouvement *amazigh*, en se basant sur ses principes de tolérance et de paix, poursuivra son combat pacifique tout en acceptant les droits qui ont été acquis. Malgré la souffrance de la population autochtone en matière de leurs droits, le Maroc est ouvert à des conciliations avec le mouvement *amazigh* en oeuvrant pour un dialogue constructif. Ainsi, l'année 2008 restera l'année de l'espoir pour le *Mouvement culturel amazigh* et pour la reconnaissance de l'identité et l'officialisation de la langue *amazighe*, ainsi que la reconnaissance de tous les droits légitimes afin que les *amazighes* jouissent pleinement de leur citoyenneté, et contribueront à édifier un Maroc moderne digne de son histoire, un Maroc d'égalités des chances. L'année 2008 restera l'année de l'espoir.

Mohamed Handaine, est historien et a publié de nombreux articles sur l'histoire et la culture Amazigh. Il est le Président de la Confédération des organisations amazigh du sud marocain, membre fondateur du Congrès Mondial Amazigh (CMA) et Président de la Coordination Autochtone Francophone (CAF).

